

Accords RELOAD : Réveil tardif?

26 février 2024



Nous avons tous pu constater les effets de RELOAD sur notre bulletin de salaire de janvier (rappelés par la CFE-CGC dans ses communications en 2023 ; voir par exemple le tract « [Négociations: des avancées majeures](#) » du 9/10/2023 ou le tract « [Accords RELOAD: Equilibre atteint](#) » du 22/02/2023).

La CFE-CGC signataire de l'accord RELOAD se félicite de ces différents gains pour les salariés.

Nous nous félicitons également de la communication positive de la CFDT dans son tract du 15/02/2024 sur les apports de RELOAD sur le salaire.



La CFDT serait-elle en train de changer de position sur RELOAD, après avoir tant dénigré ses signataires ?

La signature de la CFDT le 19/01/2024 à l'avenant technique à l'accord santé prévoyance du 25/02/2022 peut le faire penser. En effet, en signant cet avenant la CFDT adhère de fait à l'accord initial sans que les niveaux de remboursement ou de cotisation n'aient changé.

Alors pourquoi avoir tant dénigré ces accords et les syndicats qui les ont signés?

Par démagogie, dans la perspective des élections de novembre 2023 ?

Chacun jugera...

